

Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, dans le cadre de sa compétence de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés, veille au bon fonctionnement des services mis à disposition des usagers :

- *collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables organisée du lundi au samedi, et en sacs fournis aux usagers;*
- *5 déchèteries ouvertes du lundi au dimanche ;*
- *collecte bi-hebdomadaire du carton (hypercentre et zone Nord de Châtelleraudais)*
- *collecte des recyclables en apport volontaire (158 globes à verre et 128 globes à journaux, revues et magazines en 2012);*
- *collecte des déchets verts sur rendez vous des personnes à mobilité réduite (plus de 70 ans, personnes handicapées ou seules sans moyen de locomotion);*
- *programme de promotion du compostage individuel.*

* * * * *

VU l'article L.2224-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 3 alinéa II – 3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

CONSIDERANT que le rapport annuel de l'année 2012 doit être exposé au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice,

CONSIDERANT que le rapport annuel est un document essentiel d'exploitation du service de gestion des déchets, dans le cadre de l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT les objectifs fixés pour 2012 consistaient à optimiser les services, réduire la production des déchets et augmenter la part des déchets valorisés,

CONSIDERANT que les objectifs atteints ont été les suivants:

- mise en service du centre de transfert des déchets et des nouveaux circuits de collecte ;
- compostage individuel: 438 foyers équipés en 2012 portant le nombre de foyers équipés à 6 688 (objectif au terme des 3 ans : équiper 4 850 foyers);
- sensibiliser à la réduction et à la valorisation des déchets (219 enfants dans le cadre d'animations scolaires, 291 adultes lors d'interventions auprès du grand public, 684 personnes lors d'animations relatives à la prévention des déchets ...);
- réduire la part de déchets à éliminer (- 809,13 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2011) ;
- la part de déchets valorisés est en diminution :
taux de valorisation : 56,03 % en 2012 (au lieu de 55,43 % en 2011 ; objectifs de la circulaire du 28/04/98 dépassés)

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport ci-joint sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012 et de le transmettre aux maires des communes membres de la CAPC pour diffusion aux conseils municipaux et mise à disposition du public.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 26/06/2013 n° 4652
Publié au siège de la CAPC, le 24/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER